



Compte rendu du Comité Technique Spécial des Greffes des Tribunaux administratifs et des Cours administratives d'appel du 14 JUIN 2017

La réunion du CTS unique pour les agents des greffes des juridictions administratives de province et de Paris, s'est tenue au Conseil d'Etat sous la présidence de Mme Corinne LEDAMOISEL, secrétaire générale des tribunaux administratifs et des cours d'appel.

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2017 du comité technique spécial des greffes des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel,

Bilan social 2016 des agents de greffe

Calendrier de mise en place du télétravail

Points supplémentaires inscrits à la demande des organisations syndicales (art. 45 du décret n°2011-184 du 15/02/2011) :

- Point sur le nombre d'agents de catégorie C occupant des fonctions de catégorie B dans les juridictions,
- Prime des régisseurs dans le cadre du RIFSEEP,
- Rythme des assemblées générales dans les greffes,
- Point sur le manuel des greffes,
- Point sur le CIA et les simulations en cours,
- Point sur bilan du passage au RIFSEEP des techniques et SIC au 1^{er} janvier 2017 et sur la situation des reclassements opérés à cette date,
- Le complément indemnitaire de fin d'année,
- L'impact des nouvelles procédures d'éloignement sur les personnels des greffes et les organisations de travail,
- L'enquête sur le climat social,
- Le nouveau dispositif d'aide aux associations des personnels de la juridiction administrative,
- La communication sur les conséquences de la mise en œuvre du PPCR pour les collègues des greffes,
- Finalité de l'enquête sur le climat social dans les juridictions administratives : perspectives ultérieures envisagées dans le cadre d'une amélioration des conditions de travail (telle la mise en œuvre d'un plan d'action à partir des résultats du diagnostic réalisé),
- Point sur la désignation des référents Chorus « Formulaire et consultations ».



**En préambule
FORCE OUVRIERE
a déposé une
déclaration
préalable qui se-
ra jointe à ce
compte-rendu**

***Etaient présents
au titre de
Force Ouvrière,***

***M. Patrick
FOUINETEAU,***

***Mme Colette
GOUSSI,***

***Mme Christiane
PEYRE,***

***Mme Isabelle
NIO***

Date du bulletin
MARS 2017

A la question qui lui est posée sur l'élément déclencheur de cette déclaration préalable, **FO** répond tout simplement qu'elle s'inquiète des saisines de plus en plus nombreuses de greffiers en chef soucieux de leur devenir compte-tenu du peu d'intérêt que lui porte l'ensemble de la hiérarchie de la justice administrative.



Bilan social

Le bilan social exposé à l'ensemble des organisations syndicales est un document qui présente un grand intérêt aussi **FO vous invite à le consulter sur les pages de l'intranet du Conseil d'Etat.**

Cette année encore FORCE OUVRIERE remercie nos collègues du bureau des greffes pour la qualité de ce rapport.

Ces félicitations de **FO** sont traditionnellement suivies par nos camarades des organisations syndicales présentes.

Bilan 2016 des avancements

Bien que l'administration soit satisfaite du bilan des promotions, FORCE OUVRIERE tient à répercuter le mécontentement des agents de greffe des juridictions administratives.

Catégorie	Nombre d'avancement
« A »	8
« B »	16
« C »	40

Soit en totalité 64 promotions à ventiler sur les 42 tribunaux administratifs et 8 cours administratives d'appel. Ce chiffre affiche une baisse de 3 promotions par rapport à l'année précédente.

La représentante du ministère de l'Intérieur n'a pas été en mesure d'informer le comité des discussions en cours avec la DGAFP sur les ratios accordés au titre des trois prochaines années, comme FORCE OUVRIERE l'avait demandé. **FORCE OUVRIERE restera extrêmement vigilante sur le résultat de ces tractations.**

Bilan 2016 des mobilités

153 arrivées en juridiction administrative en 2016 pour 167 départs soit un différentiel défavorable qui devra être rattrapé au cours du deuxième semestre 2017.

FORCE OUVRIERE rappelle la charte de gestion liant le ministère de l'intérieur et le conseil d'Etat et insiste sur les difficultés rencontrées par les agents de greffe pour obtenir une affectation en préfecture, seuls les périmètres Police et Gendarmerie leur sont offerts lors des mutations.

FORCE OUVRIERE attire également l'attention sur les difficultés rencontrées par les attachés d'administration pour obtenir un poste à l'intérieur (**cf la déclaration préalable**).

Concernant les effectifs, FORCE OUVRIERE rappelle à l'administration qu'elle est plus favorable au recrutement d'agents titulaires qu'à l'emploi de vacataires même s'il demeure dans certaines juridictions une bouée de sauvetage pour l'exécution de missions dévolues au greffe.

Bilan de la formation

FORCE OUVRIERE rappelle que notre organisation souhaite des formations délocalisées en province compte tenu du coût budgétaire et des contraintes pour les agents de catégorie « C ».

Le ministère de l'intérieur fait connaître la création d'une plateforme « FORMI » sur le site du ministère qui permettra à l'ensemble des périmètres d'obtenir un maximum d'informations en matière de formation.



Calendrier de mise en place du télétravail

Un projet d'arrêté sera présenté aux organisations syndicales dans le courant du mois de novembre 2017, pour une mise en place du Télétravail dès 2018. **FO** rappelle la forte attente des agents des greffes. A la demande de **FO** l'administration signale que les bénéficiaires du statut de télétravail pourront bénéficier de liaisons VPN, c'est-à-dire qu'ils retrouveront l'ensemble de leur univers d'applications et de fichiers partagés sur les serveurs de leur juridiction.

En conclusion le groupe de travail « Télétravail » se réunira au mois de novembre pour valider l'arrêté fixant la mise en place du « Télétravail » dans les greffes des juridictions administratives.

Points supplémentaires inscrits à la demande des organisations syndicales (art. 45 du décret n°2011-184 du 15/02/2011) :

Point sur le nombre d'agents de catégorie C occupant des fonctions de catégorie B dans les juridictions :



26 agents, c'est le nombre de nos collègues qui occupent des postes de catégorie « B ». **FORCE OUVRIERE** demande la création d'une fiche de poste « Agent de catégorie « C »' faisant fonction de greffier de chambre » assortie d'une prime spécifique liée à cette fonction.

Prime des régisseurs dans le cadre du RIFSEEP :

FORCE OUVRIERE demande l'application de la circulaire du ministère de l'intérieur du 9 mai 2017 fixant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel et de **l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux ré-**

gisseurs de recettes.

Rythme des assemblées générales dans les greffes :

FORCE OUVRIERE demande à ce qu'il soit rappelé aux chefs de juridiction l'obligation d'organiser une fois par an une assemblée générale du greffe conformément au code de justice administratif.

Point sur le manuel des greffes :

A la demande de **FORCE OUVRIERE** le groupe de travail chargé de la refonte du manuel des greffes rendra son travail a priori pour la fin de l'année 2018, **FORCE OUVRIERE remercie l'ensemble des collègues des greffes qui se sont associés à cet exercice.**

Point sur le CIA et les simulations en cours

Dans la mesure où il n'y aura pas d'abondement supplémentaire par les services de Bercy, l'exercice sera identique à celui de l'année écoulée. Les trois groupes seront conservés et l'expertise de la mission d'inspection de la justice administrative finalisera la répartition des enveloppes.

Point sur bilan du passage au RIFSEEP des techniques et SIC au 1^{er} janvier 2017 et sur la situation des reclassements opérés à cette date :



La circulaire du ministère de l'intérieur est en cours de rédaction. A ce jour il n'est donc pas possible d'obtenir des éléments de réponse.

L'impact des nouvelles procédures d'éloignement sur les personnels des greffes et les organisations de travail :

A l'appui des autres organisations syndicales **FORCE OUVRIERE** confirme l'impact important qu'a suscité la mise en place des nouvelles procédures d'éloignement sur le personnel du greffe qui bien évidemment s'est traduite par une surcharge de l'instruction sans renfort en personnel et avec une pression supplémentaire des collègues magistrats.

L'enquête sur le climat social :

Au 15 juin 2017, veille de la clôture de l'enquête, 58 % de l'ensemble des agents de greffe et magistrats avaient répondu à l'enquête.

Une restitution de cette enquête sera faite avant le début de l'été.

Le nouveau dispositif d'aide aux associations des personnels de la juridiction administrative :

Six juridictions ont pu dégager du temps pour la création d'une association de personnel dans leur juridiction qui leur permet d'organiser des sorties récréatives à l'instar de la Cour administrative de Nantes par exemple.

La communication sur les conséquences de la mise en œuvre du PPCR pour les collègues des greffes :

FORCE OUVRIERE continuera à vous informer de toutes les démarches du ministère de l'intérieur sur ce sujet. N'hésitez pas à nous saisir pour toutes questions liées à ce sujet d'actualité ;

FORCE OUVRIERE a demandé à l'administration que soit octroyée une prime aux agents référents CHORUS qui ont la charge du support des agents affectés dans les juridictions.

FO PRÉFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Syndicat FO PREFECTURES
ET DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

13 rue cambaceres
Immeuble Lamartine 3ème
PARIS 8ème

Téléphone : 0140076291

Télécopie : 0140071022

Messagerie :

fo-prefectures@interieur.gouv.fr

Twitter : @fopref

Facebook : FO PREFECTURES



<http://www.fo-prefectures.com/>

N'hésitez pas à contacter

pour de plus amples informations

***vos représentants FO au Comité Consultatif
Paritaire Spécial/CTPS***

***ainsi qu'au Comité d'Hygiène et de Sécurité
Spécial/CHSS***

M. Patrick FOUINETEAU (CTPS/CHSS)

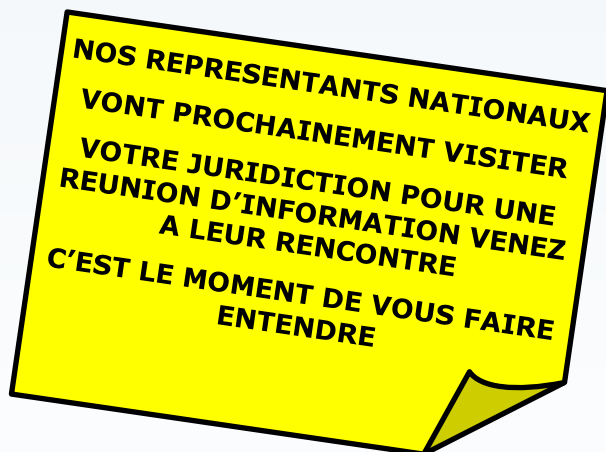
Mme Colette GOUSSITA Paris (CTPS/CHSS)

Mme Irène MONTANGON/CAA Bordeaux (CTPS)

Mme Christiane PEYRE (TA de Marseille)

Mme Isabelle NIO (CAA de Douai)

Mme Evelyne CARTIER (TA de Besançon)



ainsi que notre site informatique sur l'intranet des juridictions ou sur internet